

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

FEVRIER 2005
N° 3 14 0143



AGENCE DE PAU

BUREAUX DE PAU : HELIOPARC - 2, AVENUE PIERRE ANGOT - 64053 PAU CEDEX 9 - TEL. 05 59 84 23 50 - FAX 05 59 84 30 24
BUREAUX D'ANGLET : LES ARCS - BAT. II - 27 RUE DE PITOYS - ZONE DE MAIGNON - 64600 ANGLET - TEL. 05 59 31 41 56 - FAX 05 59 31 41 57

SOMMAIRE

	Pages
1. INTRODUCTION.....	1
2. ZONE AU DE PRAT	2
3. ZONE AU DE BAZOURQUET	3
4. ZONE AU DE LA ROUTE DES BARONNIES	4
5. ZONE AU DU POURICAOU A AVEZAC, AU SUD DU LOTISSEMENT BAZOURQUET, ZONES AUa AU SUD ET A L'OUEST DE LA GARE	5

1. INTRODUCTION

Les orientations d'aménagement sont facultatives. Elles permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement relatives à des quartiers où à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations peuvent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en valeur, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

Pour la commune d'Avezac-Prat-Lahitte, ces orientations prendront la forme de schémas d'aménagement et préciseront les principales caractéristiques des voies et espaces publics dans les zones à urbaniser.

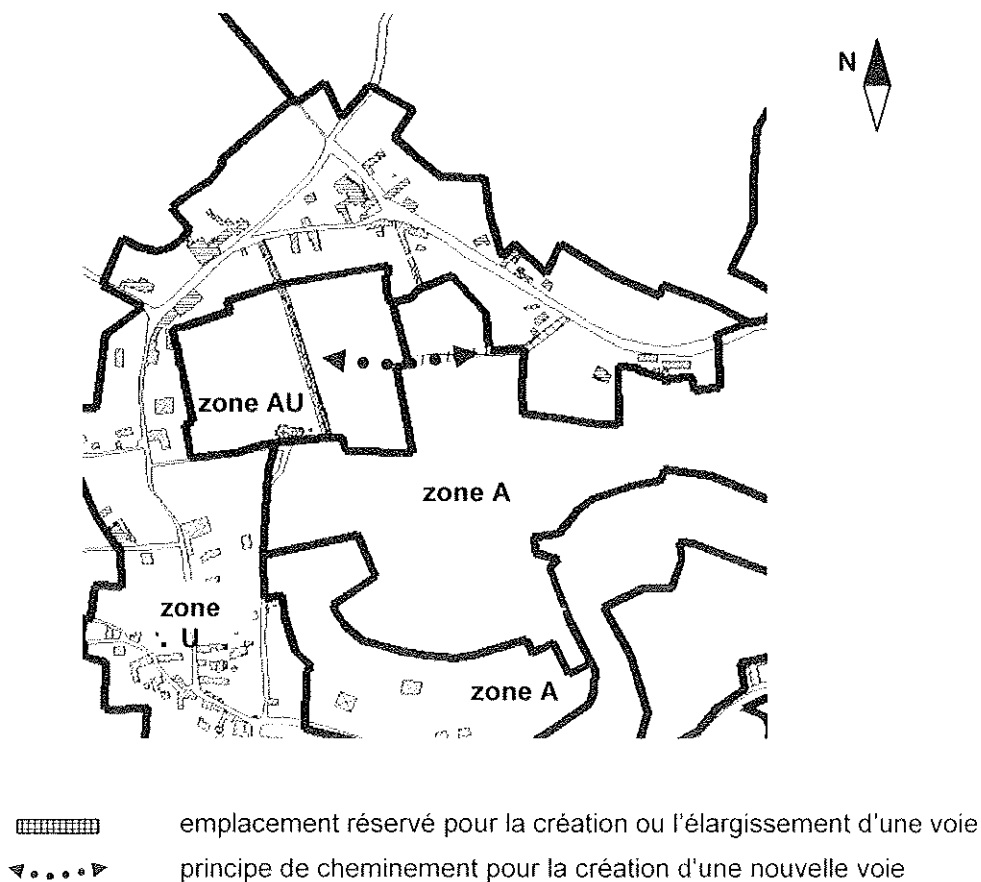
Les opérations de constructions ou d'aménagement devront être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est-à-dire qu'elles doivent être respectées "dans l'esprit".

2. ZONE AU DE PRAT

La commune d'Avezac-Prat-Lahitte souhaite permettre l'implantation de nouvelles habitations sur l'ensemble de ses hameaux.

Sur le village de Prat, cet objectif se traduit par la création d'une zone à urbaniser au nord de l'église qui vise le contournement du bourg par épaissement de l'urbanisation existante.

La desserte de la zone sera réalisée par l'élargissement du chemin rural dit de l'église et la création d'une voie vers le Cami du Cap d'Arrioune. Deux emplacements réservés sont créés à cet effet. La desserte interne sera réalisée selon un principe de cheminement continu entre ces deux voies.



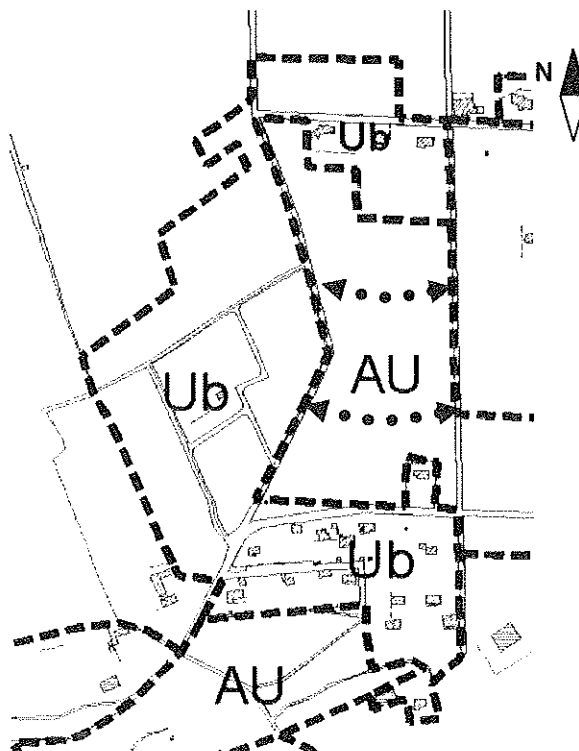
L'aménagement intérieur de la zone ne pourra se faire aussi longtemps que la commune n'aura pas réalisé les équipements nécessaires pour la desserte en voirie et en réseaux. L'urbanisation de la zone pourra alors intervenir progressivement, par tranche successive, au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes nécessaires.

3. ZONE AU DE BAZOURQUET

La commune souhaite répondre favorablement à une demande d'urbanisation à proximité des grands axes de communication du nord du territoire.

Elle crée ainsi une zone à urbaniser dans l'espace interstitiel compris entre le zone agglomérée du chemin de l'Estaque et celle du chemin de Bazourquet.

La desserte interne de la zone sera réalisée selon le principe de deux cheminements continus traversiers entre les chemins de la Lande n° 1 et n°2.



◄.....► principe de cheminement pour la création d'une nouvelle voie

Les équipements publics existent, en limite de zone, ou seront réalisés à brève échéance.

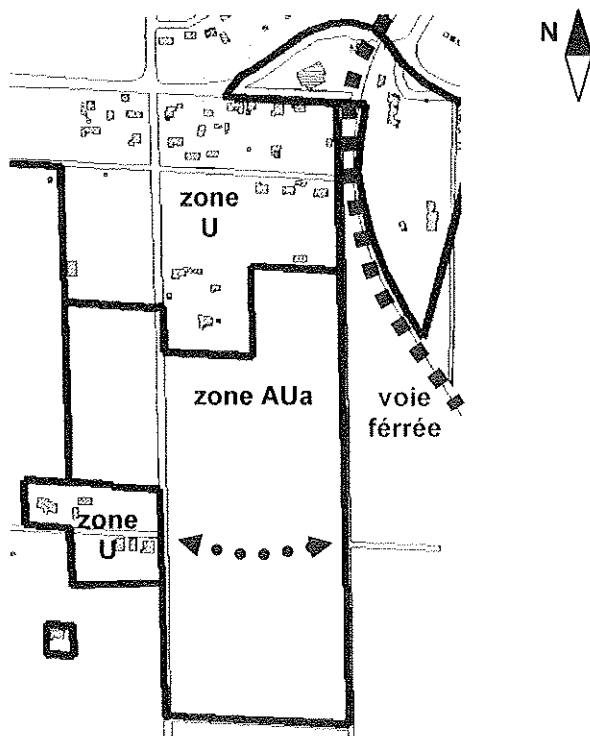
L'urbanisation de la zone pourra intervenir progressivement, par tranches successives, au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes nécessaires.

4. ZONE AU DE LA ROUTE DES BARONNIES

La commune souhaite étendre et structurer le développement de la zone à urbaniser destinée à recevoir des activités au sud du quartier de la Gare.

Les équipements en périphérie de la zone existent.

La desserte interne de la zone sera réalisée selon le principe d'un cheminement continu traversier entre la route des Baronnies et le chemin de la Lande n° 3.



▼.....▼ principe de cheminement pour la création d'une nouvelle voie

L'urbanisation de la zone pourra intervenir progressivement, par tranches successives, au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes nécessaires.

**5. ZONE AU DU POURICAOU A AVEZAC, AU SUD DU LOTISSEMENT
BAZOURQUET, ZONES AUa AU SUD ET A L'OUEST DE LA GARE**

Ces zones AU et AUa sont desservies en périphérie immédiate.

L'urbanisation pourra intervenir progressivement, par tranches successives, au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes nécessaires.